

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du 26 septembre 2017

SEANCE DU 03 OCTOBRE 2017

En exercice : 15 - Présents : 11  
Nombre de suffrage exprimés : 13**Délibération n° 2017-28**

Votes : Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 0

**L'an deux mille dix sept, le trois octobre** à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de FONGRAVE s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. FOUGEYROLLAS Pierre-Jean, Maire.

**Présents** : FOUGEYROLLAS Pierre-Jean, PERUZZA Danielle, CHAUVEL Pierre, DELESTRE Christel, ILLANA Michel, PASQUET Alexandre, DELRIEU Jean-Luc, BARBOT Henri, CHARLES Margaret, THOMAS Julien, NAU Martine

**Absents excusés** : MALLET Hélène (procuration à PERUZZA Danielle), MARILLER Franck (procuration à FOUGEYROLLAS Pierre-Jean), BIASIORI-POULANGES Bernard, PERIQUET Laurent

**Secrétaire** : THOMAS Julien

**Délibération 2017-28****REVISION DES PRIX DES REPAS DE LA CANTINE SCOLAIRE**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29

Vu l'article R531-52 du code de l'éducation,

Vu le décret n°2009-553 du 15 mai 2009 relatif au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public,

Considérant qu'il y a lieu de délibérer chaque année sur l'actualisation des tarifs communaux de manière à ce qu'ils suivent l'évolution du coût de la vie et le coût de revient de fabrication ;

Compte tenu qu'il n'y a pas eu de modifications apportées à l'organisation de ce service pour cette nouvelle année scolaire 2017-2018 ;

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

- Fixe le prix des repas à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à
  - o Enfant 2.50 €
  - o Adulte 4.80 €

Pour extrait certifié conforme,  
Fongrave, le 04 octobre 2017  
Le Maire,

Pierre-Jean FOUGEYROLLAS

